



**Docteur Jacques CATON**

PRESIDENT

Clinique Emilie de Vialar

116 Rue Antoine Charial – 69003 LYON

Tél. : 04 78 54 77 18 – Fax. : 04 72 36 84 90 – 06 07 39 76 15

[caton.jacques@wanadoo.fr](mailto:caton.jacques@wanadoo.fr)

**Docteur M. LEVY**

**Docteur Y. VERHAEGHE**

VICE-PRESIDENTS

**Docteur JL. BARON**

TRESORIER

L'AOC CSMF s'étonne de la prise de position de la Ministre de la Santé concernant le protocole sur le secteur optionnel du 15/10/09 et dûment accepté par les syndicats ayant signé la convention, les représentants de l'UNCAM et de l'UNOCAM. Ce protocole d'accord sur le secteur optionnel étant une nécessité d'autant qu'il était exigé par le Président de la République et imposé par la loi HPST pour le 15 octobre 2009 au plus tard.

L'AOC CSMF s'étonne que la Ministre puisse donner une lecture négative de cet accord dont tous les termes ont été discutés et acceptés par les parties signataires.

L'AOC CSMF se demande quelle est la compétence du Ministère pour avoir un tel jugement négatif qu'aucun de ses représentants n'a auditionné et alors que cet accord semble un bon accord pour toutes les parties.

La Ministre voudrait-elle la mort de la chirurgie qui semble programmée, compte-tenu de la désaffection des plus jeunes et du départ anticipé à la retraite des plus anciens concernant les trois spécialités que sont la chirurgie, l'obstétrique et l'anesthésie.

L'AOC CSMF demande notamment qu'une entrevue soit accordée à la CSMF avec les représentants des trois spécialités chirurgie, obstétrique, anesthésie, signataires de cet accord.

Docteur Jacques CATON  
Président de l'AOC CSMF